

## **Ordre du jour du Conseil Municipal du 28 Septembre 2006**

**1 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A EFIDIS SA D'HLM POUR UN EMPRUNT DE 3839353 € POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 28 LOGEMENTS 93/95 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET 02 AVENUE MONTAIGNE A ANTONY**

Cette opération de construction de logements sociaux est la seule dans ce quartier (proche du conservatoire) où Kaufman et Broad, Capri et Bouygues vont construire des logements privés.

**2 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A L'OPDHLM DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA REALISATION DE DEUX EMPRUNTS DESTINES A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS BOULEVARD DES PYRENEES DANS LA ZAC DU NOYER DORE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE SURCHARGE FONCIERE**

La Ville garantit l'emprunt nécessaire à la construction des logements sociaux, et en échange, l'office départemental lui attribue des logements dans l'immeuble à construire et aussi dans le parc social existant. C'est la même délibération pour le point n°3 ci dessous.

**3 - PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LA ZAC DE LA CROIX-DE-BERNY PAR L'OPDHLM DES HAUTS-DE-SEINE**

→ ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 A LA CONVENTION DE RESERVATION RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS SITUES 125 AVENUE ARISTIDE BRIAND ET RUE DU NORD → ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 A LA CONVENTION DE RESERVATION RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS RUE FENZY ET RUE DU PARC

**4 - REALISATION D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE AUPRES DE DEXIA CLF BANQUE**

**5 - RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'EXECUTION D'OFFICE**

Délibération portant sur des montants faibles ayant trait à des appartements ou des maisons insalubres.

**6 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX**

Les tarifs en question sont ceux des vitrines réfrigérés du marché et des kakemono du Tour de France (les kakemono sont en affiches en longueurs en plastique....)

**7 - PLAN LOCAL D'URBANISME: BILAN DE LA CONCERTATION EN VUE DE L'ARRET DU PROJET**

**8 - ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Les deux points 7 et 8 sont liés très étroitement. C'est la délibération la plus importante du conseil puisque la municipalité fixe le projet de PLU qui servira dans les quinze ans à venir à tous les projets d'urbanisme et de permis de construire.

**9 - PLAN LOCAL D'URBANISME: MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES**

La modification essentielle consiste à affiner le périmètre en centre ville afin de protéger plus précisément les principaux édifices du centre. C'est une demande de l'Etat selon la ville (et plus précisément de l'Architecte des bâtiments de France, qui dépend du ministère de la Culture)

**10 - QUARTIER DU NOYER DORE: ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 A LA CONVENTION DE RENOVATION URBAINE**

C'est un avenant à la convention qui permet notamment que l'ANRU (agence nationale pour le renouvellement urbain) finance le projet de rénovation. On y apprend quels sont les sites où seront construits les logements sociaux construits en compensation de ceux qui ont été démolis. On y voit également qu'à l'emplacement des 144 logements à détruire ou d en voie de destruction, 150 logements doivent être édifiés...On y apprend surtout que la Ville s'est opposée après étude à la démolition du porche de l'avenue de l'Esterel (qui donne sur Massy). Enfin, certains projets de rénovation ne sont pas financés par l'ANRU...comme l'installation de la crèche Pirouette.

**11 - QUARTIER DU NOYER DORE: DECLASSEMENT D'UN VOLUME NECESSAIRE A LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMERCIAL PLACE DES BACONNETS ET VENTE A LA SEM 92**

Le déclassement est nécessaire pour construire le nouveau Franprix de la place des baconnets.

**12 - REVITALISATION DES ZONES D'ACTIVITES: DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE, DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE –**

Derrière ce titre pompeux, la ville demande des subventions pour le projet de rénovation de la zone industrielle toujours aussi peu expliqué par la délibération et la municipalité.

**13 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE MICHEL ANGE A ANTONY**

Il s'agit d'une rue qui donne au sud sur la rue des Baconnets et au nord sur la rue de Massy. Ce transfert permettre la rénovation d'une voirie dégradée !

**14 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE DE LA PAIX – ADOPTION DU DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A M.LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE ATTRIBUE AU GROUPEMENT SOLIDAIRE LINEA BTP / SO.TRA.VIA DONT LA SOCIETE LINEA BTP EST LE MANDATAIRE**

**15 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE DU VAL FLEURY – ADOPTION DU DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE ATTRIBUE A LA SOCIETE FRANCE TRAVAUX**

**16 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE RUE PIERRE ET MARIE CURIE – ADOPTION DU DOSSIER TECHNIQUE, DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE ATTRIBUE A LA SOCIETE RAZEL-**

Trois délibérations concernant les travaux de voirie dans les rues citées. Les travaux auront lieu dans le dernier trimestre. A noter un effort sur la rue de la Paix qui débouche sur la Nationale 20 classée en zone 30 et munie de chicanes. Les deux autres projets sont moins importants sauf pour les riverains des voies !

**17 - CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE LA CROIX-DE-BERNY – ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SOLIDAIRE DEMATHIEU ET BARD / URBAINE DE TRAVAUX, DONT LA SOCIETE DEMATHIEU ET BARD EST LE MANDATAIRE**

Avenant ne concerne pas la structure du projet mais permet l'augmentation du vide sanitaire. Le flou est important quant à la date de fin des travaux de l'école.

**18 - EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE D'ANTONY- (LOT n° 1 - SECTEUR SUD) - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE ELYO ILE-DE-FRANCE**

Avenant de diminution sans intérêt.

**19 - ADOPTION DE CONVENTIONS A CONCLURE AVEC FRANCE TELECOM, RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE D'ANTONY POUR L'ANNEE 2006**

France Télécom est partenaire de l'enfouissement dans 7 rues cette année, et cette délibération formalise ce partenariat.

**20 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE**

Deuxième délibération importante du conseil : la CAHB fixe ses objectifs en matière d'habitat , notamment sur la Ville. Là non plus pas de surprises mais on évoque à nouveau le destin de la Résidence Universitaire (« que la CAHB veut accompagner ») et aussi les projets de logements sociaux dans notre ville qui montre que l'augmentation de ceux-ci n'est pas d'actualité.

**21 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE – ANNEE 2005**

La CAHB est tenue de communiquer un rapport intéressant sur ces activités.

**22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Chaque création ou suppression de poste doit passer en conseil municipal ce qui peut donner des indications sur la politique des ressources humaines de la ville

**23 - MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU PROFIT DU PERSONNEL**

Dans le cadre de la réduction du temps de travail, la Ville met en place ce dispositif classique

**24 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE GRETA 92 SUD POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR DESTINES AUX ADULTES**

**25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ADDITIF –**

**26 - ADOPTION DE LA CHARTE LOCALE D'INSERTION DU QUARTIER DU NOYER DORE**

Elle devrait permettre que la rénovation du quartier puisse profiter également aux habitants en terme de créations d'emplois.

**27 - ADOPTION D'UNE CONVENTION-TYPE POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**

**28 - ADOPTION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AU MULTI ACCUEIL «LA SOURCE»**

**29 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL «CALINS MATINS» REPRESENTÉ PAR L'ASSOCIATION «ABC PETITE ENFANCE»**

Délibération cocasse : en juin la Ville baissait le nombre de berceaux qu'elle réservait dans cette structure pour l'augmenter en septembre. Une grande cohérence.....

**30 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS**

Délibération habituelle puisque l'association en question ce sont en fait les commerçants du marché qui reçoivent une subvention leur permettant de contribuer au développement et à la publicité du marché d'Antony

**31 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

Il s'agit de payer un séjour à des enfants de la ville de Sdérot.